

Image not found or type unknown



Propriétaire d'une concession

Par **gretelle**, le **12/01/2014** à **18:12**

bonjour,

mes parents ont acquis de leur vivant une concession dans le cimetière du village. mon père est décédé il y a 7 ans. A la disparition de ma mère qui pourra avoir accès aux décisions d'accueillir tel membre de la famille dans le caveau. Ma mère de son vivant peut elle désigner "un responsable" qui sera sollicité pour ouvrir le caveau ? dans l'affirmative pouvez vous me dire à qui s'adresser ? la mairie du village ? peut on s'opposer à l'accueil d'un corps même s'il fait partie de la famille ? merci